



réinventons / la banque

**AXA Bank Europe S.A.
Boulevard du Souverain 25 - B-1170 Bruxelles
BCE Bruxelles n° 0.404.476.835**

**Avis aux détenteurs de Certificats Subordonnés Perpétuels
émis en octobre, novembre et décembre 2005**

Conformément à l'article 4 (Durée - Échéance - Remboursement) du chapitre II du Prospectus du 1er juillet 2003, AXA Bank Europe annonce sa décision d'exercer l'option call sur les Certificats Subordonnés Perpétuels émis en octobre (ISIN BE3869959473), novembre (ISIN BE3877501234) et décembre 2005 (ISIN BE3877699277 et BE3877760889) (ci-après les "Certificats") à la date du 10^{ème} anniversaire de ces émissions, respectivement les 1er octobre, 1er novembre et 1er décembre 2015.

Par conséquent, les Certificats détenus sur un compte-titres seront remboursés automatiquement au pair aux dates précitées. Les détenteurs de Certificats au porteur sont priés de les présenter pour régularisation auprès d'une des agences d'AXA Bank Europe. Ensuite, le remboursement aux dites dates pourra avoir lieu.